

## 211871 - Il n' y aucune contradiction entre le fait qu'Allah soit plus compatissant envers son fidèle serviteur qu'une mère l'est envers son enfant et le fait de l'envoyer séjourner éternellement en enfer.

---

### question

Comment comprendre la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : «**Allah est certes plus compatissant (envers vous) que cette mère-ci envers son enfant.**»

La mère musulmane compatit avec son enfant, fût-il un mécréant. Allah compatira-t-Il avec son serviteur mécréant?» Le fait pour Allah de laisser le mécréant croupir éternellement en enfer est-il en contradiction avec Sa miséricorde (pour Ses créatures)?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Nul doute qu'Allah Très-haut est le plus compatissant envers (les créatures) et que Sa miséricorde profite à tous et qu'Il est plus compatissant (envers tous) que la mère envers son enfant. Bien plus, Il est plus compatissant envers Son fidèle serviteur que lui-même envers sa propre personne. Voir pour plus d'informations la réponse donnée à la question n° [10127](#) et la réponse donnée à la question n° [20468](#).

Cela n'est pas en contradiction avec le châtement infligé au mécréant et sa condamnation à séjourner éternellement en enfer au jour de la Résurrection. Ce sujet est à aborder à travers trois phases:

Premièrement, il faut faire la distinction entre la miséricorde divine qui profite à tous ici-bas et Sa miséricorde particulière qui se manifestera au jour de la Résurrection. Le Transcendant compatit avec tous Ses serviteurs ici-bas : croyants et mécréants; obéissants et désobéissants. Cette miséricorde est globale. Elle se manifeste à travers l'offre de subsistance, de nourritures, de boissons, de remèdes, de bien-être, entre autres innombrables formes d'expression de Sa miséricorde. Sans celle-ci, l'on ne

respirerait plus l'air, ni ne trouverait on quelque chose à boire ou à manger ou à utiliser pour se vêtir. Si on tombe malade, on ne s'en remettrait pas sans le bien-être prodigué par Allah. C'est le cas pour tous car il relève de la miséricorde globale qui profite aussi bien à l'allié qu'à l'ennemi. Quant à Sa miséricorde particulière qui se manifestera dans l'au-delà, elle sera réservée aux croyants de sorte que les mécréants n'en profiteront aucunement.

Deuxièmement, Celui qui a rendu la mère compatissante ne peut pas ne pas être plus compatissant qu'elle. A ce propos, Cheikh al-Islam Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **«Allah est plus compatissant envers Ses fidèles serviteurs que les mères envers leurs enfants. Celui qui leur inspire cette compassion l'est plus qu'elles-mêmes.»** Extrait de Madjmou' al-Fatawa (16/448). La raison veut qu'Allah soit le plus compatissant que tout compatissant parmi Ses créatures car c'est Lui, le Transcendant, qui leur inspire la compassion.

Al-Bokhari (6000) et Mouslim (2752) ont rapporté qu'Abou Hourayrah affirme avoir entendu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui): **«Allah a divisé la compassion en cent parts, gardé auprès de Lui les 99 parts et fait descendre une seule part sur terre. C'est cette part qui fait que des créatures éprouvent de la compassion envers d'autres au point qu'une jument évite que sa patte n'écrase son petit.»**

Troisièmement, les noms et attributs du Très-haut ne se contredisent pas. Bien au contraire, ils se confirment et s'expliquent les uns les autres. Sa Possession de la miséricorde implique qu'Il soit miséricordieux comme sa possession de la justice implique qu'Il soit juste. Si quelqu'un dit qu'Il doit compatir avec le mécréant du fait qu'il soit le plus compatissant des compatissants puisque la compassion est l'un de Ses attributs. On lui rétorque que cela implique qu'il ne soit pas juste alors que la justice est l'un de Ses attributs.

En effet, le Très-haut dit: **«Ceux qui commettent des mauvaises actions comptent-ils que Nous allons les traiter comme ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, dans leur vie et dans leur mort? Comme ils jugent mal!»** (Coran,46:21). Le Transcendant dit: **«Traiterons-Nous ceux qui croient et accomplissent les bonnes**

**œuvres comme ceux qui commettent du désordre sur terre? ou traiterons-Nous les pieux comme les pervers?»** (Coran,38:28) Le Transcendant dit : **«Traiterons-Nous les soumis (à Allah) à la manière des criminels? Qu'avez-vous? Comment jugez-vous?»** (Coran,68:35-36).

La perfection de la sagesse et de la justice d'Allah , le Transcendant, commande qu'Allah fasse la différence entre Son allié et Son ennemi, entre les gens qui lui obéissent et ceux qui Lui désobéissent, entre celui qui L'adore et celui qui adore un autre. En effet, réserver le même traitement à tous ceux-là relèverait de l'injustice qui contredit la justice et la sagesse. Si la créature ne réserve pas le même traitement à son ennemi et à son allié et considère cela rationnellement aberrant, injuste et relevant de l'ignorance, que dire d'Allah , le Transcendant, le Maître des monde!!

Allah le Très-haut reste le plus Compatissant des compatissants. Il a créé les créatures, assure leur substance et les comble d'innombrables bienfaits. Puis il leur envoya des messagers et révéla des livres et mis à leur disposition la preuve de la foi et l'indice de la bonne direction. Ceci est nul doute beaucoup plus important que la compassion dont la mère fait preuve envers son enfant. Le croyant Lui obéissant et le mécréant Lui désobéissant, Il se refuse de leur réserver le même traitement, vu l'implication de Sa sagesse, de Son savoir, de Sa justice, de Sa promesse et de Ses menaces. C'est le mécréant qui choisit de s'exclure de la miséricorde divine particulière ici bas comme dans l'au-delà.

Allah Très-haut dit : Et (Allah) dit: **«Je ferai que Mon châtiment atteigne qui Je veux. Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent la zakat, et ont foi en Nos signes.»** (Coran,7:156). Le Puissant et Majestueux dit: **«la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants.»** (Coran,7:56).

Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **« La globalité de Sa miséricorde se traduit par l'envoi des messagers et le délai accordé aux pécheurs. Quand le mécréant nie Son existence, il se retrouve sur le terrain de l'obstination et ne mérite plus de bénéficier de la miséricorde (divine). Sa**

**miséricorde particulière profite à Ses fidèles serviteurs. Il les traite avec douceur aussi bien en cas de difficulté qu'en temps d'aisance. Sa douceur est plus grande que celle dont une mère entoure son enfant.»** Extrait de Kashef al-mouchkil (1/94).

En somme, la miséricorde particulière d'Allah dans l'au-delà sera réservée à Ses alliés et amis issus des fidèles à la foi en l'unicité absolue d'Allah. Quant à ceux morts délibérément mécréants, ils n'auront aucune part de la miséricorde divine. Ce qui est confirmé à Sa justice à Lui qui est le Transcendant. Son mot parfait se révélera juste et vrai. Les mécréants subiront pleinement les conséquences de leur démenti et de leurs moqueries.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le Très-haut leur (aux mécréants) dira quand ils lui demanderont de les faire sortir de l'enfer et Le supplieront , Lui , le Très-haut en évoquant Sa souveraineté et en avouant leur injustice:« **Seigneur, fais nous-en sortir! Et si nous récidivons, nous serons alors des injustes»**. (Coran,23:107), ils ne profiteront pas de la miséricorde mais ils seront jugés équitablement et Allah le Puissant et Majestueux leur dira: «**Soyez-y refoulés (humiliés) et ne Me parlez plus.**» (Coran,23:108) Extrait de Madjmou fatawa wa ar-rassail d'al-Outhaymine (8/28).

Allah le sait mieux.